

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 avril 2018**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Voirie - Remplacement du lift défectueux**

Suite à un contrôle du lift pour véhicules, situé dans le local de lavage de la voirie, et au vu de son âge et de sa vétusté, il s'avère que ce dernier doit être remplacé rapidement. Aucune réparation n'étant possible, son remplacement complet est nécessaire.

En effet, l'atmosphère de la zone de lavage (eau, sel de route, etc.) a provoqué une corrosion importante de la structure de l'engin de levage. Ce lift est très régulièrement utilisé par le Service des travaux pour l'entretien et le lavage des divers véhicules de la voirie (tondeuses, utilitaires, engins, etc.). Le montant pour le remplacement du lift s'élève à Fr. 11'941.75 TTC, auquel il y a lieu d'ajouter Fr. 3'000.- TTC pour la fourniture de la matière première et la location des machines pour les divers travaux de maçonnerie. Les employés des Services communaux se chargeront de l'exécution des travaux de maçonnerie nécessaires à la mise en place du lift.

Le montant total des travaux s'élève à Fr. 14'941.75 TTC et seront comptabilisés au compte n° 351.3141.03 (Entretien Esserts). Cette dépense sera financée dans le cadre de la disposition n° 3.1 « Autorisation générale d'engager des dépenses exceptionnelles en cas d'urgence » du préavis de début de législature n° 2016/16. Ce montant sera porté aux crédits complémentaires 2018.

### **2) Personnel communal - Nomination d'une Cheffe du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises**

A la suite du départ de M. Yves Paschoud et de la mise au concours du poste de Chef du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, la Municipalité a nommé à ce titre Mme Liliane Genolet.

Au service de la Commune d'Ecublens depuis le 1<sup>er</sup> février 2015 en qualité de Secrétaire municipale adjointe, Mme Liliane Genolet a très largement démontré ses qualités personnelles et professionnelles. Elle a, en outre, une longue expérience au sein du Service de la culture de la Ville de Lausanne.

Elle prendra officiellement ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **3) Décompte de clôture - Etude d'une nouvelle caserne de pompier, parcelle n° 1009, chemin de la Venoge - Honoraires d'étude financés par la disposition n° 3 « Crédit d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011**

L'étude relative à l'objet mentionné ci-dessus est terminée. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, imputé au compte n° 351.5030.225.

Montant du crédit accordé par la Municipalité dans le cadre du préavis n° 15/2011 (disposition n° 3)	Fr. 26'000.00
Montant total des dépenses	Fr. 17'900.00
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 8'100.00</u>

L'étude d'une nouvelle caserne répondait, d'une part, au besoin de reprise des locaux par la voirie, et donc de la nécessité de déplacer le Service du feu, et d'autre part, à la volonté de réunir l'ensemble des services du SDIS Chamberonne sous un même toit.

Après réflexion et suite à l'analyse détaillée de l'ensemble de l'organisation de la défense incendie de la région lausannoise par l'Etablissement cantonal d'assurances incendie et éléments naturels (ECA), il en est ressorti que le site proposé ne peut garantir des délais d'intervention acceptables dans le périmètre couvert par le SDIS Chamberonne. De ce fait, le projet a été suspendu.

De plus, le projet VIDIS 20-25 apportera une nouvelle vision de la défense incendie dans la couronne lausannoise et modifiera sensiblement le mode et les sites d'intervention.

Pour ces différentes raisons et d'entente avec l'ECA, il a été décidé de renoncer, à court terme, à la planification d'une nouvelle caserne. Il n'est donc pas nécessaire de poursuivre l'étude et, de ce fait, ce compte d'étude peut être clôturé.

#### 4) Décompte de clôture - Franchissement mobilité douce Ecublens/Crissier

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5010.102.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 01/2009	Fr. 45'000.00
Montant du crédit compl. accordé par le préavis n° 09/2012	Fr. 240'000.00
Montant total des dépenses	Fr. 219'182.30
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 65'817.70</u>
Participation de tiers	Fr. 7'263.00
Subvention	Fr. 0.00

En référence à la communication municipale du 16 décembre 2014 concernant le préavis n° 09/2012, les études du franchissement entre Ecublens et Crissier ont été reportées à un horizon de planification plus favorable en raison notamment des fortes incidences sur l'exploitation ferroviaire.

La participation de tiers a été octroyée par les SIE au stade de l'avant-projet en fonction de leur intérêt à profiter du franchissement pour le passage de lignes électriques. Le solde du budget d'étude est jugé insuffisant pour reprendre des études lorsque les conditions seront à nouveau favorables.

#### 5) Décompte de clôture - Plan de mobilité de l'administration

Les études relatives à l'objet mentionné ci-dessus sont terminées. Le rapport du Service de l'urbanisme adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 420.5890.081.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 11/2010	Fr.	27'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>22'479.50</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>4'520.50</u>
Participation de tiers	Fr.	0.00
Subvention	Fr.	0.00

L'étude du plan de mobilité de l'administration communale a été effectuée. Il n'a pas été mis en œuvre, faute d'accord sur son contenu et au motif qu'il n'y a, en l'état, pas de pression sur le stationnement ni de demande de la part du personnel. Il n'y aura pas de création de nouvelles places de parc, pour les voitures, destinées aux collaborateurs (voir la réponse de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion 2015/2016 relatives aux comptes 2015, en page 2, ainsi que celle aux questions de la Commission de gestion 2016/2017 pour l'exercice comptable 2016, en page 13).

## 6) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

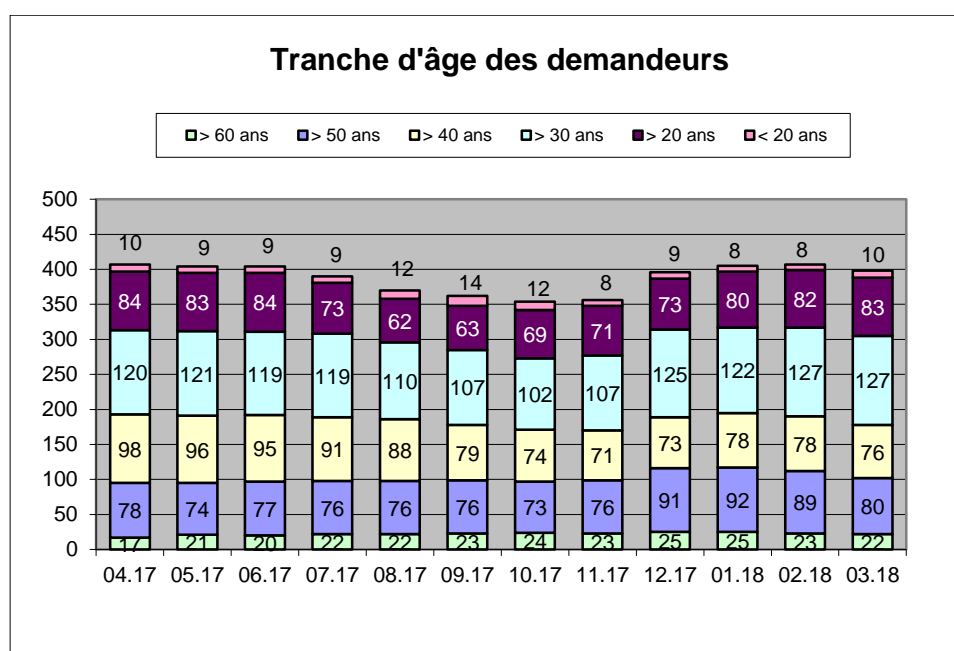
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

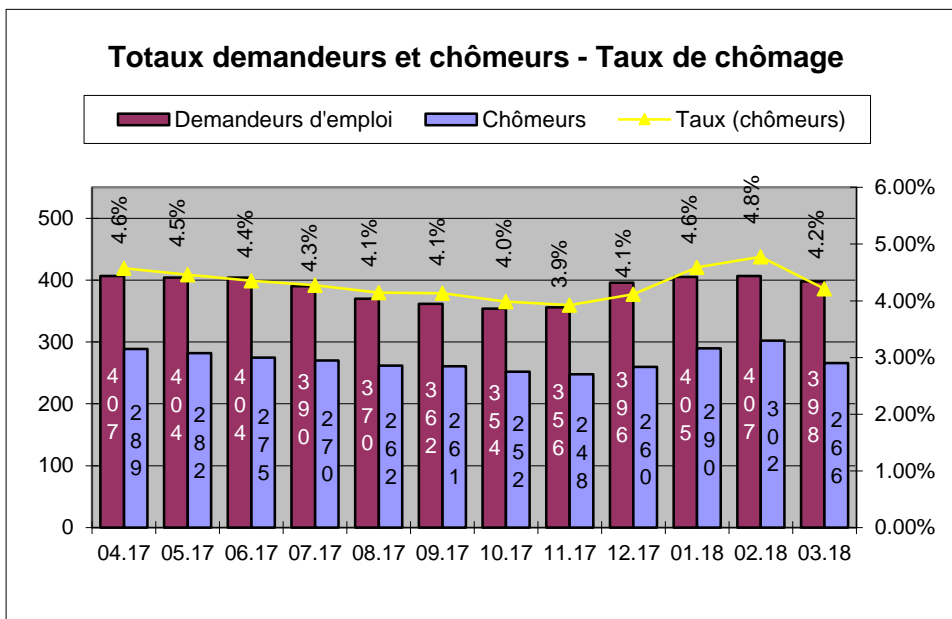
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/)

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





## 7) Population

Situation au 31 mars 2018 : **12'829 habitants** (12'585 au 31 mars 2017).

*La Municipalité*

Ecublens/VD, le 17 avril 2018  
102.02-2018 – PB/lg